
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Jeholet, Evrard, Dodrimont et Mme Dock

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 57 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par le §4 rédigé comme suit :

« §4. Le Gouvernement peut lister les projets pouvant faire l'objet d'un permis d'implantation commerciale à durée limitée ».

JUSTIFICATION

Il est proposé d'habiliter le Gouvernement à lister d'éventuels projets pour lesquels un permis à durée limitée pourrait être octroyé en raison de la nature du projet.

P.-Y. JEHOLET

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

M. DOCK